



## DÉROULEMENT DE LA FORMATION À LA CATÉGORIE « AAC » DU PERMIS DE CONDUIRE

### ENJEUX DE LA FORMATION

Il est possible d'apprendre à conduire une voiture avant d'atteindre l'âge de 17 ans grâce à l'apprentissage anticipée de la conduite.

Dès 15 ans, après avoir obtenu l'examen théorique général et effectué 20 séances de conduite en auto-école, l'élève va pouvoir poursuivre son apprentissage de la conduite avec un ou plusieurs accompagnateurs de son choix hors auto-école.

### A qui s'adresse la conduite accompagnée ?

La conduite accompagnée est réservée aux personnes de 15 ans qui souhaitent apprendre à conduire avant d'être majeur.

Pour cela, le candidat doit avoir obtenu l'examen théorique général du permis de conduire et avoir réalisé au minimum 20 séances de conduite avec l'auto-école de son choix.

### DEROULEMENT DE LA FORMATION

A partir de 15 ans, le candidat commence à préparer l'examen théorique du permis de conduire (le code de la route) et débute la formation pratique.

La formation pratique répond aux mêmes critères que la formation traditionnelle du permis B. Le

candidat doit valider les quatre étapes suivantes :

1. Maîtriser le véhicule et son fonctionnement ;
2. Appréhender la route et circuler dans les conditions normales ;
3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers,
4. Assurer une conduite autonome sûre et économique.

Pour pouvoir débiter la phase de conduite accompagnée le candidat devra :

- ⇒ **Réussir l'examen théorique général du permis de conduire**
- ⇒ **Valider les 4 étapes précédemment décrites**

Une **attestation de fin de formation initiale** vous sera remise par votre auto-école. Elle indique que vous avez validé les quatre étapes obligatoires et que votre enseignant estime votre niveau de conduite suffisant pour commencer la conduite accompagnée.



## PHASE DE CONDUITE ACCOMPAGNEE

La durée minimum de la phase de conduite accompagnée est fixée à 1 an. Dans tous les cas, il faut avoir parcouru au minimum 3 000 km.

Deux rendez-vous pédagogiques sont également organisés obligatoirement :

Après avoir débuté la conduite accompagnée, l'élève et au moins l'un des accompagnateurs participeront à deux rendez-vous pédagogiques obligatoires (2h minimum).

Ces rendez-vous se dérouleront en présence d'un enseignant de l'auto-école.

- ⇒ Le premier aura lieu après quelques mois de conduite accompagnée à l'issue des 1000 km (entre 4 et 6 mois).
- ⇒ Le second a lieu à l'issue des 3000 km

Chaque rendez-vous se déroule de la manière suivante:

**1h pratique** = conduite en circulation

**2h théoriques** = séance en salle, organisée par un enseignant de l'auto-école

Il est possible d'effectuer d'autres rendez-vous pédagogiques au cours de la conduite accompagnée. Ils restent cependant facultatifs. Ils se dérouleront de la même manière que ceux décrits précédemment.

Au terme des 3000km (ou plus), l'élève devra se sentir prêt pour l'examen pratique du permis de conduire. Votre auto-école délivrera à ce moment une attestation de fin de "conduite accompagnée".



## DÉROULEMENT DE LA FORMATION À LA CONDUITE SUPERVISEE DU PERMIS DE CONDUIRE

La formation conduite supervisée complète la formation initiale de l'auto-école par une expérience de conduite avec un proche (accompagnateur).

La conduite supervisée concerne les candidats de 18 ans et plus.

### **Conditions à remplir pour la conduite supervisée :**

- Avoir 18 ans ou plus
- Avoir réussi l'examen théorique du code ou détenir une catégorie de permis depuis 5 ans maximum
- Avoir suivi la formation pratique en auto-école
- Avoir obtenue l'attestation de fin de formation initiale **AFFI**
- Avoir l'accord de l'assurance pour la conduite du ou des véhicules utilisés au cours de la conduite supervisée. L'AFFI doit être transmise à votre assurance. Une extension de garantie peut être nécessaire.
- Participer à un rendez vous de heures minimum sous forme d'une séquence de conduite, avec un moniteur auto-école et au moins un accompagnateur. Un guide sur la conduite accompagnée est remis à l'accompagnateur.

### **Qui peut être l'accompagnateur du candidat ?**

- Une personne ayant 5 ans de permis B ou plus
- Avoir l'accord de son assurance auto pour la conduite du ou des véhicules utilisés au cours de la conduite accompagnée. Une extension de garantie peut être nécessaire.
- Ne pas avoir eu l'annulation ou d'invalidation du permis dans les 5 années précédentes.

La conduite supervisée se termine lorsque le candidat est prêt à passer l'épreuve pratique du permis B.

En cas de succès, la conduite supervisée **ne réduit pas** la période probatoire du permis de conduire.



## ANNEXE :

### CONDUITE AAC

#### Tu doutes encore ? !



**Pourquoi la conduite accompagnée ?**  
...Parce que :

- 1 - Tu peux **passer le permis** avant les autres, à **17 ans** !
- 2 - Le jour de tes **18 ans, tu peux conduire seule** !
- 3 - La période probatoire n'est pas de 3 ans mais **seulement de 2 ans** pour toi !
- 4 - Tu récupères **3 points** par an pendant 2 ans, au lieu de 2 points par an pendant 3 ans !
- 5 - Tu bénéficies de **tarifs préférentiels** sur ton assurance jeune conducteur !



#### Que du bonus !



**★ Une formation complète !**  
Tu bénéficies d'une formation sérieuse et tu es entourée de plusieurs interlocuteurs : l'auto-école, les accompagnateurs, les amis ayant aussi choisi l'AAC.

**★ Pas de stress !**  
La réussite est à la clé ! Avec 3 000 km sous la pédale (au lieu de 250 km en filière classique), tu passes l'épreuve plus détendue, tu as donc plus de chances d'avoir le permis du premier coup !

**★ Tu fais des économies !**  
Si tu as ton permis du premier coup, tu économises... Par exemple, la surprime demandée aux conducteurs novices peut être diminuée de moitié chez certains assureurs.



IMM 2010000-AAC-2017



Demande aussi le badge destiné à ton accompagnateur !

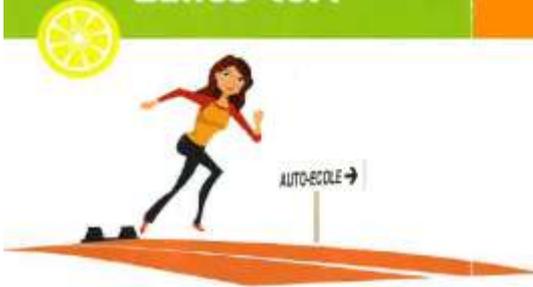
NOTICE D'INFORMATION





# Ecole de Conduite Place Des Fêtes BY STALINDRIVE

## Lance-toi !



### Conditions d'inscription

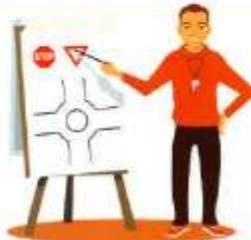
Pour t'inscrire à l'apprentissage anticipé de la conduite, tu dois :

- avoir au moins **15 ans**,
- avoir l'**accord de tes parents** et de l'assureur du véhicule,
- être titulaire de l'**ASSR 2<sup>ème</sup> niveau** ou de l'ASR.

Ton **accompagnateur** doit être titulaire du permis B depuis au moins **5 ans consécutifs** et ne jamais avoir commis de délit routier. Il n'est pas forcément un de tes parents. Il peut être un membre de la famille, un tuteur, un ami... Il peut même y avoir deux accompagnateurs en accord avec l'assureur.

L'**extension de garantie** est indispensable pour les [véhicule(s)]. Attention ! La conduite accompagnée est interdite hors du territoire national.

## Forme-toi !



### Evaluation et formation initiale

D'abord, tu passeras une évaluation permettant de donner une estimation du volume d'heures de conduite en auto-école (20 h minimum) à faire avant de te laisser conduire accompagné(e) ! Dans le même temps, tu prépareras l'examen théorique, le Code.

### Rendez-vous obligatoires

Au début de la conduite accompagnée, tu devras participer, avec au moins un accompagnateur et ton moniteur, au **rendez-vous préalable de 2 heures à l'auto-école**. L'enseignant te donnera des conseils et un guide sera remis à ton accompagnateur.

Deux **rendez-vous pédagogiques** sont prévus au cours de l'apprentissage, toujours avec ton accompagnateur et ton moniteur. Le premier a lieu au bout de 4 à 6 mois de conduite accompagnée, le deuxième à la fin. Ces rendez-vous comportent chacun une partie théorique de 2 heures et une partie pratique d'une heure.

## Entraîne-toi !



### Les bons outils

Si tu as obtenu ton Code et le bilan de compétence, l'enseignant te remettra l'**Attestation de Fin de Formation Initiale (AFFI)**.

Pendant la conduite accompagnée, tu auras **entre 1 et 3 ans** pour conduire au minimum **3000 km**. Tu retraceras régulièrement ta progression dans ton **livret d'apprentissage** que tu devras pouvoir présenter obligatoirement en cas de contrôle routier.



N'oublie pas d'apposer le disque « conduite accompagnée » à l'arrière de ton véhicule quand tu conduiras.





## CONDUITE SUPERVISEE

### Tu doutes encore ? !



#### Pourquoi la conduite supervisée ?

...Parce que :

- 1 - Tu vas acquérir un maximum d'expérience et de confiance au volant avant l'examen !
- 2 - Si tu as échoué au permis, tu vas continuer à consolider tes acquis à moindre coût !
- 3 - Les contraintes sont plus souples que l'AAC : pas de kilométrage minimum à faire !



### Que du bonus !



#### ★ Une formation complète !

Tu bénéficies d'une formation sérieuse et tu es entouré(e) de plusieurs interlocuteurs : l'auto-école, les accompagnateurs, tes amis.

#### ★ Pas de stress !

La réussite est à la clé ! Tu passes l'épreuve plus détendu(e) !

#### ★ Tu fais des économies !

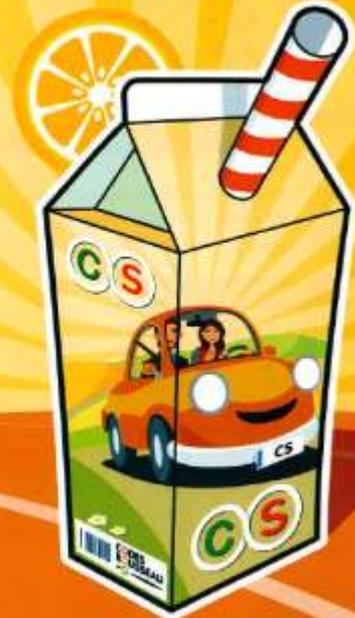
Si tu as ton permis du premier coup, tu économises... Si tu échoues, la conduite supervisée peut être la solution car tu continues de rouler avant de reprendre quelques leçons de conduite.

Net. 3010005-02-2007

Conduite Supervisée



La formation vitaminée !



NOTICE D'INFORMATION

CODES  
ROUSSEAU  
-0-

CODES  
ROUSSEAU  
-0-



# Ecole de Conduite Place Des Fêtes BY STALINDRIVE

## Lance-toi !



À tout moment, tu peux choisir la conduite supervisée. Passer de la formation traditionnelle à la conduite supervisée ou de la conduite accompagnée à la conduite supervisée, c'est possible !

### Conditions d'inscription

Pour t'inscrire à la conduite supervisée, tu dois :

- avoir au moins **18 ans**,
- avoir obtenu l'attestation de fin de formation initiale,
- avoir l'**accord de l'assureur** du véhicule,
- avoir participé au **rendez-vous préalable**.

Ton accompagnateur doit être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans consécutifs et ne jamais avoir commis de délit routier. Il n'est pas forcément un de tes parents. Il peut être un membre de la famille, un tuteur, un ami... Il peut même y avoir deux accompagnateurs en accord avec l'assureur.

## Avant de rouler...



### Le rendez-vous préalable

Au début de la conduite supervisée, tu devras participer, avec au moins un accompagnateur et ton moniteur, à un **rendez-vous préalable de 2 heures minimum en voiture auto-école**.

L'enseignant te donnera des conseils et un guide sera remis à ton accompagnateur.



## N'oublie pas !

### Les bons outils

Tu devras :

- conduire sur le réseau routier et autoroutier du territoire national, à différents moments du jour et de la nuit et par diverses conditions météorologiques,
- pouvoir présenter obligatoirement l'original (ou la photocopie) du formulaire de demande de permis ou du récépissé de cette demande ET ton livret d'apprentissage en cas de contrôle routier,
- toujours être détenteur du document d'extension de garantie de ton assurance,
- utiliser un véhicule équipé de deux rétroviseurs latéraux,
- apposer le disque « conduite accompagnée » à l'arrière de ton véhicule quand tu conduis,
- ne pas dépasser les vitesses maximales autorisées applicables aux conducteurs novices.



À la différence de la conduite accompagnée, la conduite supervisée ne permet pas de réduire la durée probatoire du permis de conduire qui est de 3 ans avec cette formation.

